

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 25 Mars

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES, Président du CCAS**, en suite de convocation en date du 5 Mars 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
14	13	13

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- **Mme Sandra MILLE, pouvoir donné à M. JULES**
- **M. Francis COQUERELLE, pouvoir donné à Mme BERNARDINI**
- **Mme Isabelle LEROUX**
- **Mme Stéphanie LACROIX, pouvoir donné à Mme BOULOGNE**
- **Mme Annie LEPORCQ, pouvoir donné à Mme LEDUC**

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

DELIBERATION : n°05/2025

OBJET : Convention financière du 01/01 au 30/06/2025 - Dispositif référent solidarité - RSA

La séance ouverte, M. le Président rappelle que le C.C.A.S. est inscrit dans le dispositif Référent Solidarité - RSA avec le Département du Pas de Calais depuis de nombreuses années.

Depuis le 2^{ème} semestre 2022, le Département a proposé au C.C.A.S. de poursuivre sa mission de référent solidarité et de la compléter par un accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA.

Pour cela, nous avons répondu à l'appel à projet relatif au financement de ces dispositifs pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025 et demandons une subvention de **10 300 €** ; Le détail du financement se déclinent comme suit :

Référent Solidarité RSA, sur la base d'un coût d'accompagnement à 160 € et 35 places

QUANTITATIF	50%	Places d'accompagnement
QUALITATIF	20%	Partenariat, respect des procédures liées au dispositif et participation à la politique d'insertion du Département
	30%	Etapas de parcours mises en œuvre, réalisation des entretiens prévisionnels, évolutions de parcours...

Accompagnement socioprofessionnel sur la base d'un coût d'accompagnement à 250 € et 60 places

QUANTITATIF	50%	Places d'accompagnement
QUALITATIF	20%	Partenariat, respect des procédures liées au dispositif et participation à la politique d'insertion du Département
	30%	Etapas de parcours mises en œuvre, réalisation des entretiens prévisionnels, réorientation vers la sphère professionnelle et les sorties dynamiques (sorties positives évaluées)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents et/ou représentés la proposition de Monsieur le Président.

Fait à St-Martin-Boulogne, le 25 Mars 2025